

*Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi*

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, étamés originaires de la République populaire de Chine

(Réglementation antidumping)

Règlement d'exécution (UE) 2024/2731 de la Commission du 24.10.2024 – [JO L du 25.10.2024](#)

A la suite de la plainte déposée le 02.04.2024 par EUROFER pour le compte de producteurs représentant plus de 25 % de la production totale de produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, étamés de l'Union au sens de l'article 5, paragraphe 4, du règlement (UE) 2016/1036 du Parlement européen et du Conseil du 08.06.2016 (« le règlement de base »<sup>1</sup>), la Commission a ouvert par avis C/2024/3112 du 16.05.2024 une enquête afin de déterminer si les importations précitées originaires de la République populaire de Chine (ci-après « la Chine ») font l'objet de pratiques de dumping et si ces dernières ont causé un préjudice à l'industrie de l'Union.

La Commission a décidé de sa propre initiative de soumettre à enregistrement les importations du produit concerné, conformément à l'article 14 paragraphe 5 du règlement de base.

Par le règlement d'exécution (UE) 2024/2731 du 24.10.2024, les importateurs sont informés de la décision de la Commission de demander aux autorités douanières de prendre les mesures appropriées pour enregistrer les importations de produits laminés plats pour emballages, en fer ou en aciers non alliés, étamés, revêtus ou non de matières plastiques et/ou vernis, relevant actuellement des codes NC 7210 11 00, 7210 12, ex 7210 70, 7210 90 40, ex 7210 90 80, 7212 10, et ex 7212 40 (codes TARIC 7210 70 10 15, 7210 70 80 20, 7210 70 80 92, 7210 90 80 20, 7212 40 20 10, 7212 40 80 12, 7212 40 80 30, 7212 40 80 80, et 7212 40 80 85) et originaires de Chine.

L'enregistrement prend fin neuf mois après la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

---

1 [JO L 176 du 30.06.2016](#)